

AFFAIRE N° 25.

O B J E T : Extension de l'Hôtel de Ville.
Marché SEGEFOM. Remise de pénalités.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par courrier en date du 17 Juillet 1980 Monsieur le Liquidateur de la SEGEFOM me faisait parvenir un état des sommes dues, selon lui, par la municipalité à la SEGEFOM au titre du marché de construction de l'Hôtel de Ville.

C'est ainsi que dans cet état apparaît une somme de 407 153,91 F représentant le montant des pénalités appliquées à l'entreprise sur ce chantier (5% des montants nominaux des 1ère et 2ème tranche).

Monsieur le liquidateur de l'entreprise sollicite de votre bienveillance l'examen de ce dossier en vue d'une remise de ces pénalités. Il souligne à cet effet "la complexité architecturale de l'immeuble et les délais contractuels relativement courts" et précise qu'"en dépit de la dégradation de la situation de notre entreprise, tous les efforts nécessaires ont été mis en oeuvre pour mener à bonne fin ce chantier".

J'ai donc l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous demander de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Les Commissions sont défavorables. Depuis cette réunion des Commissions, on m'a fait part de la bonne volonté de la SEGEFOM qui a continué à mener certains travaux à l'Hôtel de Ville. Je ne peux faire de commentaires sur cela ; je ne fais que vous le signaler.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix l'avis des Commissions.

Le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE l'avis des Commissions. La remise de pénalités est donc refusée.

UU - St-Denis le 26 Novembre 1980
P/Le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Didier COUTIAUX
Scellé : Copie certifiée Conforme
P/Le Préfet, le Chef de Bureau délégué,
Monsieur TROUEN